



Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable
de VIC FEZENSAC
26 avenue des Pyrénées - 32190 VIC FEZENSAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
Séance du 28 janvier 2021

L'an deux mille vingt et un et le vingt-huit du mois de janvier à vingt heures trente, le Comité Syndical du SIAEP de VIC FEZENSAC s'est réuni à la salle de la Communauté de Communes de Vic Fezensac, après convocation légale, sous la Présidence de Mr Benoit DESENLIS.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

DELLAS Annie ; BUFFIN Francois ; DUBUC Sophie (en visio) ; DOAT Jean-Pierre ; SILLIERES Jean Raymond ; CAUSERO Georges ; AGUT Corinne ; LASBATS Jerome ; LEBE Michel ; ZANARDO Cedric ; HUBERT Jean-Pierre ; POTENTI-BRUNET Patricia ; CASSAGNE Jean Claude ; LEON Helene (en visio) ; DESENLIS Benoit ; BRUMM Laurent ; LABAT Xavier ; CAMAZZOLA Robert ; GUICHARD Gilles.

AVAIENT DONNÉ UN POUVOIR : COQUET Fabrice ; BERGE Nathalie

ÉTAIENT EXCUSÉS :

ÉTAIENT ABSENTS : ROQUES Damien

ASSISTAIT ÉGALEMENT A CETTE RÉUNION : Mr Pierre LAPLANE agent du SIAEP

Monsieur ZANARDO Cedric a été désigné comme secrétaire de séance.

OBJET :

PRIX EAU ET ABONNEMENT A COMPTER DU 01/04/2021

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée les tarifs en vigueur à ce jour sur l'ensemble du Syndicat des Eaux à savoir :

TARIF DE L'EAU : 1.39€ le m3 Non compris la redevance sur prélèvement la Taxe pollution domestique, et la surtaxe CACG-NESTE.

TERME FIXE annuel :

79.70 € pour les compteurs de Ø 15 à 30
247.70 € pour les compteurs de Ø 40 à 50
415.70 € pour les compteurs de Ø 60 à 100
818.90 € pour les compteurs de Ø supérieur à 100
Il précise également que ces tarifs sont hors TVA.

Monsieur le Président propose de modifier les tarifs comme suit à partir du 01/04/2021 :

TARIF DE L'EAU : 1.47€ le m3, Non compris la Taxe pollution domestique

TERME FIXE annuel :

79.70 € pour les compteurs de Ø 15 à 30
247.70 € pour les compteurs de Ø 40 à 50
415.70 € pour les compteurs de Ø 60 à 100
818.90 € pour les compteurs de Ø supérieur à 100
Il précise également que ces tarifs sont hors TVA.

Le Comité Syndical,

Oui l'exposé de M. le Président,

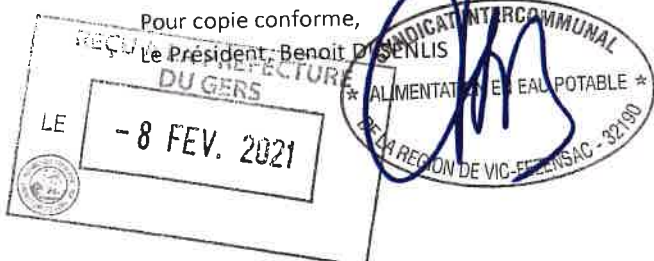
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE de modifier à l'unanimité, à compter du 01/04/2021, les tarifs présentés ci-dessus

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour copie conforme,

Le Président, Benoit DESENLIS



Transmis en Préfecture, le 01/02/2021